

## Devenir membre de la CSSCT

**Durée:** 21 heure(s) | , pour les entreprises de moins de 300 salariés : 3 jours et pour les entreprises de plus de 300 salariés : 5 jour(s)

---

Référence INRS - ED 6340

**Niveau à la sortie :** Sans niveau

### Public concerné

Professionnels en activité

**Pour les professionnels :**

Tout secteur

---

### Prérequis et conditions d'accès

Membres ou futurs membres de la CSSCT

---

### Objectif(s) professionnel(s) visé(s)

Connaître des pouvoirs et prérogatives d'une CSSCT et de ses membres

---

### Compétences visées

Analyser les risques professionnels et proposer des actions de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

### Contenu de la formation

La réglementation en vigueur

CSE et CSSCT

Composition de la CSSCT

Les missions de la CSSCT

Le fonctionnement de la CSSCT

Conduire une réunion de CSSCT

Les différentes parties prenantes (CARSAT, INRS, ARACT...)

Elaborer et mettre en place un plan d'actions relatif à la Santé et la Sécurité au Travail dans son entreprise

## Accès

**Accès par bloc de compétences :** Non

**Conditions d'accès :** Pas de sélection

## Validation

**Test de positionnement amont :** Questionnaire en ligne ou quizz

**Evaluation et validation des compétences :** Evaluation continue

**Sanctions de la formation :** Attestation de fin de formation (attestation des acquis)

## Méthodes pédagogiques

Présentiel

Etudes de cas

Travaux de groupes

Exposés interactifs

## Intervenant(s)

**Intervenant(s) permanent(s) :** Formateur expert et santé et sécurité au travail

## Références et documents d'appui

Art. L. 2315-40 du Code du travail

Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales

Document de Référence INRS - ED 6340

## Tarif (en €)

990€

## Accessibilité de la formation

Dans le but de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil du public qu'il soit en situation de handicap ou non, le centre de formation met en oeuvre des actions adaptées répondant aux attentes :

Accessibilité pédagogique des formations : organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir

Organisation de la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire

Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation

Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation

Accessibilité du site (cf. livret d'accessibilité)

Mentions d'accessibilité à tous types de handicap

Référents handicaps

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page accessibilité-handicap de notre site web.